

RÈGLEMENT VTT

COUPE DE FRANCE



TRIAL
SAISON 2016

SOMMAIRE

1. DEFINITION	3
2. PARTICIPATION.....	3
3. CLASSES.....	3
Classe Elite.....	3
Classe Expert	4
Classe Nationale 1	4
Classe Nationale 2	4
Classe Nationale 3	4
Classe Dames	4
Classe Jeunes Hommes.....	5
Classe Jeunes Dames.....	5
Toutes Classes.....	Erreur ! Signet non défini.
4. ENGAGEMENTS	5
5. ATTRIBUTION DES NUMEROS	5
6. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMISTRATIF	6
7. COMPTAGE DES POINTS	6
8. LES TITRES.....	7
9. ANNEXE 1 DOTATIONS	8

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la “**COUPE DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - TRIAL**”. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l’issue desquelles est établi un classement général final.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s’engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l’application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors ou de 3e catégorie minimum et étrangers licenciés (au titre d’une fédération affiliée à l’Union Cycliste Internationale).

Des pilotes de catégorie inférieure (Pupilles 9-10 ans) pourraient éventuellement participer aux Coupes de France à condition d’avoir gagné leur sélection en manche interrégionale qualificative et sur dérogation de la Direction Technique Nationale, dans la limite de 2 par circuit interrégional.
- 2.2 Les épreuves se dérouleront sur 5 zones
- 2.3 La participation dans les Classes Jeunes Hommes, Nationale 3 (ex R2) et Nationale 2 (ex R1), Nationale 1 et Expert, passe soit par des sélections à l’année, soit par la qualification dans les circuits interrégionaux : CIRO, COUPE GRAND SUD, COUPE RHÔNE-ALPES. Les conditions sont indiquées ci-après.
- 2.4 Chaque circuit organisera au moins une manche sélective. Afin de permettre aux circuits interrégionaux d’organiser leur manche sélective respective, la première manche de Coupe de France ne sera pas organisée avant mi-mai de chaque année.
- 2.5 Les circuits ont la responsabilité d’établir leurs critères de qualification et de les faire connaître (ex : résultats 2015 pour 2016). La ou les courses sélectives devront obligatoirement avoir lieu **avant le 2 mai 2016**.
- 2.6 **La première inscription d’un pilote sur une des manches sélectives du territoire détermine le circuit de référence qui sera pris en compte pour ce pilote.**
- 2.7 Pour les Classes : Jeunes Dames, Dames et Elite, il n’y a pas de manche sélective, les pilotes sont classés d’année en année de manière réglementaire.

3. CLASSES

- 3.1 Les classes sont déterminées suivant un cumul de points reprenant les classements Championnats de France VTT et Coupe de France VTT de l’année précédente.
- 3.2 Les coureurs devront avoir une série de licence en concordance avec leur classe pour pouvoir s’inscrire aux épreuves.

Classe Elite

Seront considérés comme tels :

- Les coureurs classés parmi les 10 premiers de cette classe l’année précédente en « Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la Fédération Française de Cyclisme.
- Les 3 premiers de la classe Expert de l’année précédente en « Coupe de France & Championnat de France », sauf dérogation de la Fédération Française de Cyclisme, **dans la limite de 7 places**.

- Les pilotes étrangers classés au meilleur niveau international

Classe Expert

Seront considérés comme tels :

Les coureurs classés parmi les 12 premiers de cette classe l'année précédente (excepté les coureurs montant en Elite) en « Coupe de France & Championnats de France »,

- Les 3 coureurs Elite l'année précédente ne pouvant être maintenus dans cette classe. en « Coupe de France & Championnats de France »
- Les 5 premiers coureurs de la classe NAT en « Coupe de France & Championnats de France »,
- Les pilotes qualifiés par les manches interrégionales ; à raison de 2 pilotes par circuit
- Les pilotes étrangers classés au niveau intermédiaire à l'international

Classe Nationale 1

Seront considérés comme tels :

- Les coureurs classés parmi les 20 premiers de l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France », (excepté les coureurs montant en EXPERT) en « Coupe de France & Championnats de France »
- Les pilotes qualifiés par les manches interrégionales ; à raison de 2 pilotes par circuit
- Les 7 premiers Régionale 1 de l'année précédente au cumul des résultats "Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la Fédération Française de Cyclisme.

Classe Nationale 2

Seront considérés comme tels :

- Les coureurs classés parmi les 10 premiers de la classe NAT3 (R2 en 2015) l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France »
- Les pilotes qualifiés par les manches interrégionales ; à raison de 10 pilotes par circuit

Classe Nationale 3

- Les coureurs classés parmi les 5 premiers de la classe JEUNE de l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France »
- Les pilotes qualifiés par les manches interrégionales ; à raison de 8 pilotes par circuit

Classe Dames

- Cette classe regroupe les Dames quelle que soit la classe où elles participent. Cela permet d'établir un classement spécifique.

Classe Jeunes Hommes

- Cette classe est ouverte aux coureurs Benjamins, Minimes qualifiés par les manches interrégionales ; à raison de 5 pilotes par circuit

Classe Jeunes Dames

- Cette classe est ouverte à tous les coureurs filles des catégories Benjamins, Minimes Filles, et les Cadettes et Juniors Filles qui le désirent.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons :

- Internet au tarif de 15 € pour les catégories d'âges Benjamin, Minimes et cadets, et 22 € pour les catégories d'âges à partir de Juniors
- Sur place avec majoration de 30 € (dans la limite des places disponibles et/ou d'être qualifié)

4.2 Engagements par Internet :

Pour les engagements par Internet, le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par Carte Bancaire en ligne.

Les inscriptions sur Internet seront ouvertes selon les dates indiquées sur le site de la FFC. Les pilotes n'ayant pas l'obligation de se qualifier par un des circuits interrégionaux, pourront procéder à leur inscription dès le début.

Les pilotes devant se qualifier pourront finaliser leur inscription en ligne le 3^{ème} jour après la manche interrégionale qualificative (le mercredi d'après)

Les inscriptions sur Internet seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week-end de course (J-10).

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, la date de la compétition et la blessure. La démarche devra être effectuée 10 jours avant l'épreuve au plus tard. Aucun remboursement ne sera effectué dans le cas des demandes hors délai.

4.3 Engagements sur place :

Le programme d'ouverture de la salle d'inscription est communiqué sur www.ffc.fr pour chaque épreuve.

Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de 30 €

5. ATTRIBUTION DES NUMEROS

- Les numéros de 1 à 30 pour la classe Elite.
- Les numéros de 31 à 60 pour la classe Expert.
- Les numéros de 61 à 100 pour la classe Nationale 1.
- Les numéros de 101 à 200 pour la classe Nationale 2.
- Les numéros de 201 à 300 pour la classe Nationale 3.
- Les numéros de 301 à 400 pour la classe Dames.
- Les numéros de 401 à 500 pour la classe Jeunes Dames
- Le nombre d'engagés est limité à 170 maximum.

Ils sont limités comme suit :

Classes Nationale 3, Jeune Homme, Dame et Jeune Dame	50 participants maximum
Classe Nationale 2	40 participants maximum
Classe Nationale 1	33 participants maximum
Classes Expert	26 participants maximum
Classes Elite	20 participants maximum

En cas de quota de coureurs supérieur par catégories ([inscription de pilotes étrangers](#)), le collège des arbitres se réserve la possibilité de réduire le nombre de zones et/ou de tour de zones suivant la catégorie.

6. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 6.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Fédération Française de Cyclisme www.ffc.fr
- Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.
- 6.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence et/ou leur certificat médical.
- 6.3 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il aura rempli et validé son engagement et le paiement en ligne.

7. COMPTAGE DES POINTS

Barème d'attribution des points par manche :

1er : 200 pts, 2e : 170 pts, 3e : 150 pts, 4e : 140 pts, 5e : 132 pts, 6e : 126 pts, 7e : 122 pts, 8e : 120 pts, 9e : 118 pts, 10e : 116 pts, 11e : 114 pts, 12e : 112 pts, 13e : 110 pts, 14e : 108 pts, 15e : 106 pts, 16e : 104 pts, 17e : 102 pts, 18e : 100 pts, 19e : 98 pts, 20e : 96 pts, 21e : 94 pts, 22e : 92 pts, 23e : 90 pts, 24e : 88 pts, 25e : 86 pts, 26e : 84 pts, 27e : 82 pts, 28e : 80 pts, 29e : 78 pts, 30e : 76 pts, 31e : 74 pts, 32e : 72 pts, 33e : 70 pts, 34e : 68 pts, 35e : 66 pts, 36e : 65 pts, 37e : 64 pts, 38e : 63 pts, 39e : 62 pts, 40e : 61 pts, 41e : 60 pts, 42e : 59 pts, 43e : 58 pts, 44e : 57 pts, 45e : 56 pts, 46e : 55 pts, 47e : 54 pts, 48e : 53 pts, 49e : 52 pts, 50e : 51 pts, 51e : 50 pts, 52e : 49 pts, 53e : 48 pts, 54e : 47 pts, 55e : 46 pts, 56e : 45 pts, 57e : 44 pts, 58e : 43 pts, 59e : 42 pts, 60e : 41 pts, 61e : 40 pts, 62e : 39 pts, 63e : 38 pts, 64e : 37 pts, 65e : 36 pts, 66e : 35 pts, 67e : 34 pts, 68e : 33 pts, 69e : 32 pts, 70e : 31 pts, 71e : 30 pts, 72e : 29 pts, 73e : 28 pts, 74e : 27 pts, 75e : 26 pts, 76e : 25 pts, 77e : 24 pts, 78e : 23 pts, 79e : 22 pts, 80e : 21 pts, 81e : 20 pts, 82e : 19 pts, 83e : 18 pts, 84e : 17 pts, 85e : 16 pts, 86e : 15 pts, 87e : 14 pts, 88e : 13 pts, 89e : 12 pts, 90e : 11 pts, 91e : 10 pts, 92e : 9 pts, 93e : 8 pts, 94e : 7 pts, 95e : 6 pts, 96e : 5 pts, 97e : 4 pts, 98e : 3 pts, 99e : 2 pts, 100e : 1 pt.

Sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuves est supérieur ou égal à 4.

En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.

8. LES TITRES

À l'issue de la Coupe de France seront décernés 9 titres de vainqueur TRIAL :

- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Elite
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Expert
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Nationale 1
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch [Nationale 2](#)
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch [Nationale 3](#)
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Dame
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Jeune Dame
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Jeune Homme
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Master (30 ans et +)

A condition qu'au moins 8 compétiteurs soient inscrits dans chaque classe concernée pour les hommes, 3 compétitrices pour les Dames et 5 compétiteurs pour les Masters. Pour établir le classement de la Coupe de France de Trial Master, un classement des 30 ans et + sera sorti du classement Scratch de la Coupe de France [Nationale 2](#).

9. ANNEXE 1 Dotations

COUPE DE FRANCE DE VTT TRIAL 2016

CLASSEMENT PAR MANCHE

Montant général des prix : 650 € - Hommes

1 ^{er}	250 €
2 ^e	150 €
3 ^e	110 €
4 ^e	80 €
5 ^e	60 €

CLASSEMENT GENERAL FINAL

Montant général des prix : 1110 € - Hommes

1 ^{er}	300 €
2 ^e	200 €
3 ^e	150 €
4 ^e	120 €
5 ^e	100 €
6 ^e	90 €
7 ^e	80 €
8 ^e	70 €